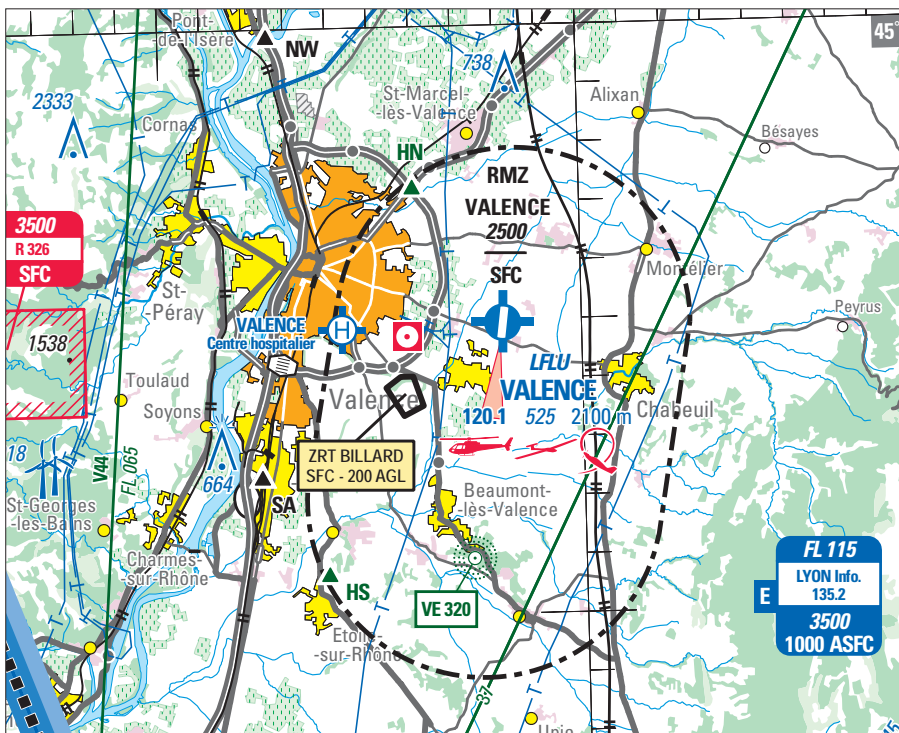


Objet : Création d'une zone réglementée temporaire (ZRT) « BILLARD » dans la région de Valence pour les évolutions d'aéronefs d'Etat télé pilotés

En vigueur : Du 03 février au 28 février 2020

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Valence Chabeuil LFLU



Extrait carte SIA au 1 / 250 000 « Lyon Vallée du Rhône » édition 2019

ACTIVITÉ
Evolutions d'aéronefs d'Etat télé-pilotés non habités
DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ
03, 04, 10, 11, 17, 18, 24, 25 FEV : 1200 - 1700 06, 13, 20, 27 FEV : 1200 - 2000 05, 07, 12, 14, 19, 21, 26, 28 FEV : 0700 - 1100
INFORMATION DES USAGERS
Activité réelle connue de : Valence AFIS : 120.100 MHz
GESTIONNAIRE
Directeur d'exercice.
STATUT
Zone réglementée temporaire (ZRT) qui se substitue aux portions d'espaces aériens avec laquelle elle interfère.
SERVICES RENDUS
CAG / CAM : information de vol et alerte

CONDITIONS DE PENETRATION

CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour les aéronefs assurant des missions de secours, de sauvetage, de douane, de police ou de sécurité civile, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions, sur notification auprès du directeur d'exercice.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

44°53'52.00" N,004°55'19.00" E
44°54'03.00" N,004°55'40.00" E
44°54'03.00" N,004°55'58.00" E
44°53'33.00" N,004°56'12.00" E
44°53'23.00" N,004°55'44.00" E
44°53'52.00" N,004°55'19.00" E

SFC / 200 FT AGL

DISPOSITION COMPLEMENTAIRE

Néant

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'exercice :

1er Régiment de Spahis
Téléphone : 04.75.78.62.74

COMALAT :
Bureau des Services de la Navigation Aérienne.
Téléphone : 01.41.28.82.13 (ou 14)

Pendant l'exercice :

Directeur d'exercice :
Téléphone : 06.20.98.68.95